

AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX (AIPR)

PROFIL ENCADRANTS / CONCEPTEURS



7 heures

Plate Forme ou site déporté



9PSECU

Animateur Plate Forme

CONTEXTE

Dans le cadre de la réglementation anti-endommagement, la vérification de la compétence des personnes qui interviennent en amont des projets de travaux ou lors de leur exécution constitue un enjeu majeur.

Certains des intervenants en préparation ou exécution des travaux à proximité des réseaux sont soumis, à compter du 1er janvier 2017, à l'obligation de disposer d'une « Autorisation d'intervention à proximité des réseaux » (AIPR), délivrée par leur employeur après vérification, par celui-ci, de la bonne acquisition des compétences nécessaires.

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Situer son rôle, parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs
- Préparer et conduire un chantier selon les recommandations de la réforme DT-DICT
- Réaliser une intervention à proximité de réseaux, en respectant les recommandations et prescriptions du guide technique
- Appliquer des procédures sur situation dégradée

PROGRAMME

- Réforme DT-DICT et nouveau décret
- Le dispositif AIPR
- Processus et rôle des acteurs
- Types de réseaux et classes de précision
- Dossier de Consultation des Entreprises
- Préparation de chantier et réalisation des travaux
- Travaux urgents et arrêt de chantier
- Clôture du chantier

POUR QUI ?

Directeur de travaux
Conducteur de travaux
Chef de chantier

METHODES PEDAGOGIQUES

Apports notionnels et théoriques en salle
Vidéoprojection
Exercices
Échanges d'expériences

SUIVI, EVALUATION ET SANCTION

L'évaluation sera réalisée tout au long de la formation par les formateurs, au moyen d'exercices pratiques.

Évaluation finale par QCM de 30 questions sous connexion internet.